

Certificat

en gestion des propriétés immobilières

1^{er} cycle

Le certificat en gestion des propriétés de l'ESG UQAM

donne aux étudiants les connaissances fondamentales sur les marchés immobiliers et leur permet d'acquérir des connaissances spécialisées en gestion des propriétés. Le programme vise à donner à l'étudiant la capacité de développer des compétences pratiques, de résoudre des problèmes et de travailler en équipe sur des cas concrets de l'immobilier. Ce secteur en pleine croissance, offrant des opportunités de carrière stable, bien rémunérées, diversifiées et ayant un impact direct sur la communauté.

Grade par cumul

Le **baccalauréat par cumul de certificats** de l'École des sciences de la gestion (ESG UQAM) permet à l'étudiant d'obtenir la formation qui correspond à ses besoins et à ses ambitions.

L'ESG UQAM est la seule École de gestion montréalaise à offrir le **grade de B.A.A. en cumulant 3 certificats**.

Perspectives professionnelles

Le certificat en gestion des propriétés immobilières offre d'excellentes perspectives d'emploi. Il peut mener à différentes opportunités : **gestionnaire immobilier, promoteur, analyste en financement, expert en investissement ou en immobilier durable**.

Le marché québécois offre de nombreuses possibilités pour ceux qui sont bien formés, avec une forte demande pour des experts dans l'immobilier durable, les investissements et la gestion de projets. Les demandes sont accrues pour les spécialistes en immobilier au niveau provincial, national et même international.

Les plus grands employeurs sont, par exemple, les organismes gouvernementaux, les entreprises privées et publiques, les villes et les municipalités, les bureaux de gestion des propriétés, les institutions financières, les firmes d'assurances et de comptabilité, les bureaux de gestion et d'analyse du marché, la Société d'hypothèques et de logement, Hydro-Québec, les courtiers et les sociétés en immobilier.

esg.uqam.ca/programmes
cert-immobilier@uqam.ca



Régime d'études flexible et adapté

Offert à temps **complet**
et à temps **partiel** de jour et de soir



Formation pluridisciplinaire

- Gestion immobilière
- Urbanisme et aménagement immobilier
- Construction et ingénierie immobilière
- Droit immobilier
- Économie immobilière
- Marketing immobilier
- Finance immobilière
- Développement durable
- Technologie numérique



Cette formation en gestion des propriétés immobilières peut être combiné au certificat en immobilier pour les étudiant.e.s souhaitant approfondir leur expertise

ESG UQAM
École des sciences de la gestion

Certificat

en gestion des propriétés immobilières

1^{er} cycle

CONDITIONS D'ADMISSION

○ Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté. Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

○ Connaissance du français

Tous les candidats doivent avoir une connaissance satisfaisante du français écrit et parlé. La politique sur la langue française de l'Université définit les exigences à respecter à ce sujet.

○ Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques administratives ou en technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière ou l'équivalent québécois. Une moyenne académique minimale est exigée. Seuil minimal de la cote de rendement : 21,00.

○ Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, avoir travaillé au moins 3 ans dans le domaine de l'immobilier et posséder des connaissances appropriées.

○ Base études universitaires

Au moment du dépôt de la demande d'admission, avoir réussi au moins douze crédits de niveau universitaire dans une université québécoise ou être titulaire d'un diplôme étranger équivalent à un baccalauréat québécois. Une moyenne académique **minimale de 2,0 sur 4,3** (ou l'équivalent) est exigée.

○ Base études hors Québec

Être titulaire d'un diplôme approprié obtenu à l'extérieur du Québec après au moins quatorze années ⁽¹⁾ de scolarité ou l'équivalent. Une moyenne académique minimale de 11 sur 20 ou l'équivalent est exigée.

⁽¹⁾ À moins d'ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

○ Connaissance en mathématiques

Le candidat admissible dont on aura établi, à l'aide du dossier qu'il n'a pas les connaissances suffisantes en mathématiques pourra être admis au programme moyennant la réussite d'un test de mathématiques ou la réussite du cours d'appoint MAT1002 - Introduction aux méthodes quantitatives appliquées à la gestion (hors programme) dans un délai de douze mois suivants la première inscription.